

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 27 NOVEMBRE 2025



SUPPRESSION ANNONCÉE DE L'ANDPC : LA FNO ALERTE SUR LES CONSÉQUENCES POUR LA FORMATION CONTINUE DES ORTHOPHONISTES

La Fédération nationale des orthophonistes prend acte et s'inquiète vivement de l'annonce de la suppression de l'Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC) et du transfert de ses missions vers d'autres opérateurs de l'État. Cette décision, confirmée par les échanges en cours entre la Direction interministérielle de la transformation publique et la direction générale de l'ANDPC, constitue un bouleversement majeur pour la formation continue des professionnels de santé.

Depuis quelques mois, plusieurs signaux laissaient entrevoir une remise en cause profonde du dispositif. Le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales, publié en mars 2025, évoquait la possibilité de mettre fin à l'obligation de DPC pour les professions organisées en ordre. Or les orthophonistes, tout comme d'autres professions de santé non dotées d'un ordre, n'étaient pas concernés par cette hypothèse. La disparition de l'ANDPC les place donc dans une situation d'incertitude encore plus forte : aucun dispositif spécifique n'a été annoncé pour garantir la continuité de leur formation continue, pourtant obligatoire et conventionnelle.

L'annonce de la fermeture effective de l'Agence, sans calendrier public, sans cadre de transition défini et sans garantie sur les futures modalités de financement, est particulièrement préoccupante. Les interrogations restent entières quant au devenir des actions de DPC en cours, au rôle futur des organismes de formation et à l'articulation entre DPC, formation continue et certification périodique.

Le rapport IGAS identifiait clairement une orientation possible : le transfert des financements du DPC vers les fonds professionnels existants, et notamment le FIF-PL ou le FAF-PM, déjà chargés de soutenir la formation continue des professions libérales. Aucun élément public n'indique aujourd'hui si cette recommandation sera suivie, ni dans quelles conditions. L'absence de clarification immédiate fait peser un risque réel de rupture de financement pour les orthophonistes libéraux et leurs organismes de formation.

La FNO rappelle que la formation continue constitue un élément essentiel de l'actualisation des compétences en orthophonie et un déterminant majeur de la qualité et de la sécurité des soins. La disparition d'un opérateur national ne peut se traduire par un affaiblissement du droit à la formation ni par une diminution de l'offre disponible. La motion adoptée lors du congrès fédéral de mai 2025 soulignait déjà la nécessité absolue de conserver un dispositif cohérent, stable, financé et scientifiquement fondé.

La Fédération nationale des orthophonistes demande aux pouvoirs publics de diffuser, sans délai, un calendrier précis de transition, d'assurer la continuité des financements et de clarifier le rôle des opérateurs appelés à reprendre les missions de l'ANDPC. Elle appelle également à une concertation immédiate avec l'ensemble des représentants des professions de santé afin de garantir qu'aucune profession — et en particulier les professions sans ordre — ne soit laissée sans cadre opérationnel ni dispositif de formation continue fonctionnel.

La FNO demeurera pleinement mobilisée pour défendre les droits des orthophonistes et pour éviter que la disparition de l'ANDPC ne conduise à une fragilisation durable de l'accès à la formation continue.